

DU 29 mai 2026

Convocation du Conseil Municipal de la commune de VALENCE D'AGEN adressée individuellement à chaque conseiller pour la session spéciale de désignation des délégués titulaires et suppléants pour former le collège électoral en vues des élections sénatoriales prévues le Dimanche 27 septembre 2026 et de la séance ordinaire du 2^{ème} trimestre 2026 qui s'ouvrira le 05 mai 2026 à 19 heures.

Le Maire,

SEANCE DU 05 juin 2026

Etaient présents :

Monsieur Daniel ZANIN, Madame Laetitia BRU, Monsieur Ernest LOPES, Madame Magali PRADELLE, Madame Annie VILLA, Madame Claudine ORLANDI, Monsieur Alain DEMO, Monsieur Frédéric NIOLET, Monsieur Jean-Luc BUISSON, Madame Babeth MARTINS, Monsieur Guillaume CESSAC, Madame Ntissar BARBICH, Monsieur Alexandre DELIAS, Monsieur Thibaut LASJUNIES, Monsieur Patrick LARGE, Madame Josiane LARREGOLA, Monsieur Dominique CLEMANDOT, Madame Clémence VANLEENE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Madame Brigitte VALETTE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel BAYLET, Monsieur Bernard GROUSSOU donné pouvoir à Madame Ntissar BARBICH, Madame Francine LAROUSSINIE a donné pouvoir à Madame Babeth MARTINS, Monsieur Bernard THOMAS a donné pouvoir à Madame Magali PRADELLE, Monsieur Bernard DELBREIL a donné pouvoir à Monsieur Thibaut LASJUNIES, Madame Catherine DEBAILLEUL donné pouvoir à Madame Laetitia BRU, Madame Sandrine KERGOURLAY a donné pouvoir à Monsieur Daniel ZANIN, Madame Mathilde GIL a donné pouvoir à Monsieur Guillaume CESSAC, Madame Elodie COUR a donné pouvoir à Monsieur Alain DEMO, Monsieur Christian PAPAYA a donné pouvoir à Monsieur Patrick LARGE,

Les Conseillers Municipaux présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Guillaume CESSAC pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 a été lu et adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT
DE TARN-ET-GARONNE

VILLE DE VALENCE-D'AGEN

Valence d'Agen, le 26 juin 2026

A TOUS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Service de l'administration générale
secretariat@valencedagen.fr

OBJET : Convocation – séance du Conseil Municipal

Madame et Chère Collègue,
Monsieur et Cher Collègue,

La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le :

Lundi 06 juillet 2026 à 19 heures

A la Communauté de Communes des Deux Rives

La synthèse des questions, qui seront soumises à l'Assemblée Communale, ainsi que le procès-verbal du 05 juin 2026, vous seront adressés par e-mail.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame et Chère Collègue, Monsieur et Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Michel BAYLET



P.J. : pouvoir

Rue de la République - CS 20102 - 82400 VALENCE D'AGEN
Téléphone : 05 63 29 66 66 - E-mail : mairie@valencedagen.fr

SEANCE POUR L'ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS APPELES A FORMER LE COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

I. Election des délégués titulaires et de leurs suppléants	7
ADMINISTRATION GENERALE	14
2. Constitution du jury d'assises – 2027	14

PREAMBULE

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Merci de votre présence pour cette séance du conseil municipal.

Pour rappel,

- le quorum est atteint lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente*
- Et*
- chaque conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.*

En application de l'article L.2121-17 du CGCT, Je vais maintenant procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux pour noter les présents, les excusés et ceux qui ont reçu délégation de vote

NOM – PRENOM	Présence ou Absence ou Pouvoir
Mr BAYLET Jean-Michel	
Mme VALETTE Brigitte	Absent donne pouvoir à Mr BAYLET Jean-Michel
Mr GROUSSOU Bernard	Absent donne et pouvoir à Mme BARBICH Ntissar
Mme LAROUSSINIE Francine	Absente donne pouvoir à Mme MARTINS Babeth
Mr ZANIN Daniel	
Mme BRU Laetitia	
Mr LOPES Ernest	
Mme PRADELLE Magali	
Mr THOMAS Bernard	Absent donne pouvoir à Mme PRADELLE Magali
Mme VILLA Annie	
Mme ORLANDI Claudine	
Mr DELBREIL Bernard	Absent donne pouvoir à Mr LASJUNIES Thibaut
Mr DEMO Alain	
Mme DEBAILLEUL Catherine	Absente donne pouvoir à Mme BRU Laetitia
Mr NIOLET Frédéric	
Mr BUISSON Jean-Luc	
Mme MARTINS Babeth	
Mme KERGOURLAY Sandrine	Absente donne pouvoir à Mr ZANIN Daniel
Mr CESSAC Guillaume	
Mme BARBICH Ntissar	
Mr DELIAS Alexandre	
Mme GIL Mathilde	Absente donne pouvoir à Mr CESSAC Guillaume
Mme COUR Elodie	Absente donne pouvoir à Mr DEMO Alain
Mr LASJUNIES Thibaut	
Mr LARGE Patrick	
Mr PAPAYA Christian	Absent donne pouvoir à Mr LARGE Patrick
Mme LARREGOLA Josiane	
Mr CLEMANDOT Dominique	
Mme VANLEENE Clémence	

Je constate que le Quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Comme de tradition je propose de désigner en qualité de secrétaire de l'assemblée : Monsieur CESSAC Guillaume

Il est indispensable que vous soyez présent dans les 5 jours qui suivent le Conseil Municipal. Vous me confirmez votre disponibilité ?

*Je sou mets au vote. Vote à main levée.
Qui est pour ? qui s'abstient ? qui est contre ?*

C'est l'unanimité merci.

« Monsieur CESSAC Guillaume a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal. »

Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 qui retrace l'ordre du jour, le contenu des débats et les décisions prises lors de cette séance.

*Est-ce que vous l'avez tous reçu ? J'imagine que oui. Est-ce qu'il y a des observations ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix ceux qui sont d'accord pour l'adopter, lève la main s'il vous plaît.
Merci, c'est l'unanimité.*

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026 est adopté, je vous remercie.

—

SEANCE POUR L'ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS APPELES A FORMER LE COLLEGE ELECTORAL POUR L'ELECTION DES SENATEURS

I. Election des délégués titulaires et de leurs suppléants

Monsieur le Maire :

« Vous le savez, ce conseil est particulier puisque nous avons à désigner aujourd'hui les élus délégués qui voteront aux élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

Puisque nous nous réunissons, j'ai proposé que l'ordre du jour de ce Conseil municipal soit élargi à une autre question ; la constitution du jury d'assises 2027.

Je vous rappelle que cette élection est Nationale, et qu'à ce titre, tous les conseils municipaux concernés par les élections sénatoriales sont convoqués par arrêté préfectoral, ce vendredi 5 juin.

Le nombre de délégués pour la commune de Valence d'Agen est fixé à 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Pour rappel, les suppléants sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués.

Il est rappelé dans les documents transmis par les services préfectoraux, que, dans les communes de plus de 1 000 habitants, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

2 listes ont été déposées :

Une pour « En avant Valence »

Une pour « Debout Valence »

Je vous propose donc de procéder à l'élection. Une urne et un isoloir sont à votre disposition. Le quorum étant atteint, l'élection peut avoir lieu.

Comme pour toute élection, il est nécessaire de composer un bureau.

Pour cette élection,

Le bureau doit être constitué d'un secrétaire et en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Je propose, donc, de Présider cette élection et d'appeler :

Pour le secrétariat :

Pour les 2 conseillers municipaux les plus âgés :

Monsieur ZANIN Daniel et Madame VILLA Annie

Pour les 2 conseillers municipaux les plus jeunes :

Monsieur LASJUNIES Thibaut et Monsieur DELIAS Alexandre

Vous avez vu que je ne suis pas sur la liste « En avant Valence » puisqu'en qualité de conseillers départementaux je ne peux voter deux fois mais je peux voter ici pour l'élection des délégués.

Avant le vote, j'ai une proposition à vous faire. Souhaitez-vous vous déplacer dans l'isoloir pour voter ou préférez-vous que les 2 plus jeunes conseillers municipaux se déplacent avec la petite urne et vous fasse voter à votre place. Pour rappel vous devez utiliser l'enveloppe mise à votre disposition pour respecter le secret du vote.

Je sou mets aux voix : Qui est pour que les membres du bureau électoral se déplacent et fassent voter à votre emplacement sans avoir à vous déplacer ? Qui est contre ? qui s'abstient ?

C'est l'unanimité. D'accord. Merci de bien le spécifier sur le Procès-verbal de séance, s'il vous plaît

Donc merci à Alexandre et Thibaut de faire procéder au vote.

« Je vous invite donc à l'appel de votre nom, à déposer dans l'urne l'enveloppe mise à votre disposition et à signer la liste d'émargement »

NOM – PRENOM	Présence ou Absence ou Pouvoir
Mr BAYLET Jean-Michel	
Mme VALETTE Brigitte	Absente donne procuration à Mr BAYLET Jean-Michel
Mr GROUSSOU Bernard	Absent donne procuration à Mme BARBICH Ntissar
Mme LAROUSSINIE Francine	Absente donne procuration à Mme MARTINS Babeth
Mr ZANIN Daniel	
Mme BRU Laetitia	
Mr LOPES Ernest	
Mme PRADELLE Magali	
Mr THOMAS Bernard	Absent donne procuration à Mme PRADELLE Magali
Mme VILLA Annie	
Mme ORLANDI Claudine	
Mr DELBREIL Bernard	Absent donne procuration à Mr LASJUNIES Thibaut
Mr DEMO Alain	
Mme DEBAILLEUL Catherine	Absente donne procuration à Mme BRU Laetitia
Mr NIOLET Frédéric	
Mr BUISSON Jean-Luc	
Mme MARTINS Babeth	
Mme KERGOURLAY Sandrine	Absente donne procuration à Mr ZANIN Daniel
Mr CESSAC Guillaume	
Mme BARBICH Ntisar	
Mr DELIAS Alexandre	
Mme GIL Mathilde	Absente donne procuration à Mr CESSAC Guillaume
Mme COUR Elodie	Absente donne procuration à Mr DEMO Alain
Mr LASJUNIES Thibaut	
Mr LARGE Patrick	
Mr PAPAYA Christian	Absent donne procuration à Mr LARGE Patrick
Mme LARREGOLA Josiane	
Mr CLEMANDOT Dominique	
Mme VANLEENE Clémence	

Monsieur le Maire :

« Merci donc aux conseillers municipaux les plus âgées, Annie et Daniel de bien vouloir procéder au dépouillement, s'il vous plaît. »

Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés	<u>29</u>
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>29</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>1</u>
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>28</u>

Il y a une enveloppe où il y avait les 2 listes.

Résultats :

- . 23 voix pour la liste « En avant Valence » donc 13 délégués titulaires et 4 suppléants**
- . 5 voix pour la liste « Debout Valence » donc 2 délégués titulaires et 1 suppléant**

Ainsi,

Je proclame élus délégués Titulaires pour la liste

« En AVANT VALENCE » les candidats ci-dessous, dans l'ordre de présentation de la liste :

VALETTE Brigitte

GROUSSOU Bernard

LAROUSSINIE Francine

ZANIN Daniel

BRU Laetitia

LOPES Ernest

PRADELLE Magali

THOMAS Bernard

COUR Elodie

BUISSON Jean-Luc

MARTINS Babeth

LASJUNIES Thibaut

ORLANDI Claudine

« DEBOUT VALENCE » les candidats ci-dessous, dans l'ordre de présentation de la liste :

LARGE Patrick

LARREGOLA Josiane

Je proclame élus délégués SUPPLEANTS pour la liste

En **AVANT VALENCE** les candidats ci-dessous, dans l'ordre de présentation de la liste :

NIOLET Frédéric

DEBAILLEUL DUEZ Catherine

DELBREIL Bernard

KERGOURLAY Sandrine

« **DEBOUT VALENCE** » les candidats ci-dessous, dans l'ordre de présentation de la liste :

CLEMANDOT Dominique

Il faudra donc être présents le dimanche 27 septembre 2026 pour procéder au vote des futurs sénateurs de Tarn-et-Garonne.

I ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLÉANTS APPELÉS A FORMER LE COLLÈGE ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

- 1) **VU LE DECRET** n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- 2) **VU L'ARRETÉ PRÉFECTORAL** du 13 mai 2026, tenant lieu de convocation des conseils municipaux au vendredi 5 juin 2026 en vue de la désignation des délégués et suppléants appelés à former le collège électoral sénatorial et l'arrêté préfectoral modificatif,

Le nombre des délégués et de leurs suppléants à élire pour Valence d'Agen a été fixé à 15 pour les délégués et à 5 pour les suppléants, suivant le système de la représentation proportionnelle.
- 3) **VU LES ARTICLES** du Code Electoral relatifs à l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral explicatif est joint au dossier transmis à tous les conseillers municipaux de la commune de Valence d'Agen ainsi que l'arrêté préfectoral modificatif.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Constitution du jury d'assises – 2027

J'ai ajouté ce point à l'ordre du jour. Ce sera fait comme cela car le prochain Conseil Municipal risque d'être assez voire très chargé.

Donc, comme chaque année à la demande de la Préfecture, nous sommes chargés de dresser la liste préparatoire annuelle de la constitution du jury d'assises.

Pour ce faire, et comme de tradition à Valence d'Agen, je vous propose de procéder à tirage au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de jurés triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Le nombre des jurés pour la commune de Valence d'Agen étant fixé à 5, il nous appartient de tirer au sort 15 noms.

A toutes fins utiles, je vous indique que, conformément aux articles 258 et 261 du code de procédure pénale, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile en cours ne seront pas retenues et les personnes âgées de plus de 70 ans sont dispensées des fonctions de juré.

Je vous propose donc de procéder à la désignation des membres du jury d'assises, en donnant un chiffre entre 1 et 3 253 (nombre d'inscrits sur la liste électorale)

Je vais prendre la liste allons-y... Donc, je vais vous demander à tous un numéro et je vous dis si ces personnes ont moins de 23 ans et plus de 70 ans.

Numéros : 42-1967-85-2346-999-3102-2000-2482-5-50-3015-1001-732-2026-2017 ».

2. Constitution du jury d'assises – 2027

Conformément aux instructions contenues dans la lettre de la préfecture de Tarn-et-Garonne en date du 16 avril 2026, il appartient au Maire, chaque année, de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle en vue de la constitution du jury d'assises pour l'année 2027.

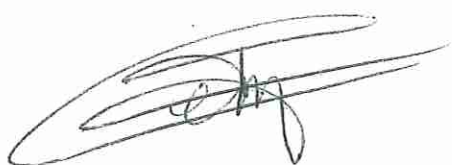
Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n°82-2026-04-16-00001 en date du 16 avril 2026 le nombre des jurés pour la commune de Valence d'Agen est fixé à 5 personnes.

Conformément aux dispositions de l'article 261 du code de procédure pénale, la liste préparatoire de la liste annuelle comprendra un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral, c'est-à-dire 15 noms, tirés au sort à partir de la liste électorale,

Conformément aux articles 258 et 261 du code de procédure pénale, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile en cours ne seront pas retenues et les personnes âgées de plus de 70 ans sont dispensées des fonctions de juré.

Il est nécessaire de procéder à la désignation des membres du jury d'assises pour l'année 2027.

Le secrétaire de séance,



Guillaume CESSAC



Le Maire,



Jean-Michel BAYLET

Le procès-verbal du 05 juin 2026 a été publié sur le site internet de la ville de Valence d'Agen le 9 juillet 2026

